



FONDATION
Abbé Pierre

Synthèse

ÉCLAIRAGE RÉGIONAL
ÎLE DE LA RÉUNION

L'état du mal-logement en France 2023

RAPPORT ANNUEL #28





“Je continuerai à croire même si tout le monde perd espoir. Je continuerai à aimer, même si tout le monde distille de la haine.”

Abbé Pierre

D'une crise à l'autre...

Dans un contexte de crises à répétition, du Covid-19 à l'inflation, la situation sociale se dégrade fortement. Les ménages éprouvent de plus en plus de difficultés pour se nourrir, se loger, se soigner et se déplacer. Le logement est une dépense contrainte et essentielle dans le budget de consommation.

UNE INFLATION INÉDITE EN 2022

À La Réunion, 311 900 personnes sont pauvres (36 % de la population). Si le taux de pauvreté est en diminution constante ces dernières années, il reste toujours deux fois plus élevé que la moyenne française (14 %). Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et en milieu rural, un Réunionnais sur deux est aujourd'hui touché par la pauvreté.

Au regard du contexte socio-économique de La Réunion, agir contre les inégalités et permettre une égalité des chances est aujourd'hui une priorité : 1 Réunionnais sur 4 est allocataire des minima sociaux, 36 % de la population active est au chômage (soit 2,3 fois plus que dans l'Hexagone), et près de 41 000 jeunes (soit 26 % d'entre eux) ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation.

Ces éléments sont d'autant plus préoccupants et alarmants que l'année 2022 est marquée par une inflation inédite et jamais égalée depuis plus de 30 ans en France. Évaluée à près de 3,9 % à La Réunion, elle vient aggraver les inégalités face au pouvoir d'achat auxquelles sont confrontés les Réunionnais, alors même que leur niveau de vie médian est inférieur de 35 % à celui des Français de l'Hexagone et que l'écart des prix entre la Réunion et l'Hexagone atteignait déjà 7,1 % en 2015.

Les Réunionnais sont en outre confrontés à une hausse continue du coût du logement dans un contexte d'extrêmes tensions sur le marché qui est encore aggravé par la baisse de production de logements sociaux : en 2022, à l'achat, les prix ont progressé de plus de 8 % et les loyers du parc privé ont quant à eux augmenté de plus de 6 %. Les budgets des Réunionnais sont également fortement impactés par la hausse des coûts de l'énergie (+10,8 % à La Réunion), alors que l'usage de la voiture reste une nécessité pour bon nombre d'entre eux. Après s'être acquittés de ces dépenses contraintes, les ménages modestes disposent de marges de manœuvre financières de plus en plus réduites, les obligeant à des arbitrages douloureux et risqués. En 2017 déjà, 38 % des ménages pauvres déclaraient avoir des difficultés à boucler les fins de mois, et 10 % ne pas pouvoir y arriver sans faire de dettes.

Conséquence de l'évolution à la hausse des coûts du logement, les Réunionnais sont encore trop nombreux à éprouver des difficultés pour se maintenir dans leur logement. L'année 2022 est marquée par une hausse significative des signalements d'impayés réceptionnés par la Caf (+47 % entre janvier et novembre 2022, par rapport à 2021). Témoin d'une politique de prévention des expulsions locatives qui fait encore défaut, les demandes de concours de la force publique (CFP) ont quant à elles augmenté de 9 % en un an, et les accords de CFP de près de 30 %. Les décisions d'expulsions, pour lesquelles nous ne disposons pas de données récentes, avaient quant à elles connu une hausse de plus de 25 % entre 2018 et 2019 pour atteindre plus de 1 569 décisions ordonnées.

DES ENFANTS, DES PERSONNES ISOLÉES, DES MIGRANTS À LA RUE

Le nombre de personnes accueillies dans les accueils de jour¹ a presque doublé, passant de 991 personnes en 2019, à 1 845 en 2022, ce qui traduit le délitement des solidarités familiales et amicales, dernier filet de sécurité lorsque les politiques sociales n'ont pas permis d'apporter une réponse adaptée. La domiciliation administrative² est en augmentation significative. La tendance à la hausse serait très forte sur les dernières années selon plusieurs CCAS. Les demandes de mise à l'abri au 115 sont passées de 34 334 en 2020 à 48 565 en 2022 et ces dernières semaines, ce sont désormais des familles avec enfants qui n'ont pas obtenu de place d'hébergement, pour la première fois depuis de nombreuses années à La Réunion.

Dans ce contexte, la tentation d'opposer les publics est grande au point même de bafouer l'hébergement inconditionnel. En effet, le droit à l'hébergement d'urgence entend une mise à l'abri pour permettre aux personnes en situation de détresse de ne pas dormir à la rue. Ce droit est inconditionnel et fondamental selon une jurisprudence constante du Conseil d'État. Il est même devenu opposable dans le cadre du DAHO. La Défenseure des droits, dans un récent rapport publié en

¹ Chiffres des Boutiques Solidarité AREP, Emmaüs Grand Sud et FAP.

² 1 689 domiciliations en 2019 ; 2 446 domiciliations en 2020.

2021³ a rappelé également l'inconditionnalité de ce droit. **Ces derniers mois et à plusieurs reprises, le droit à l'hébergement inconditionnel n'a pas été respecté à La Réunion.**

Face à l'urgence sociale, il est impératif d'agir pour mettre à l'abri toute personne, quel que soit le statut administratif, la composition familiale, l'âge ou le genre. Et ce d'autant plus que La Réunion fait partie, par le biais du Conseil Départemental, des territoires de mise en œuvre accélérée du plan de lutte contre le sans-abrisme et du plan Logement d'abord. Les outils et le réseau des acteurs sont prêts à adapter à la bonne échelle les réponses de mise à l'abri et d'accès au logement le plus rapidement possible. Une vision stratégique et une volonté politique portées par les pouvoirs publics locaux sont indispensables pour y parvenir.

UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS ABORDABLES : VERS UNE CRISE MAJEURE ?

Le nombre de demandeurs de logements sociaux ne cesse d'augmenter (+ 6 % par an en moyenne depuis 2017 et même + 10 % entre 2021 et 2022) pour atteindre 39 263 fin 2022. C'est pourquoi la production de logements sociaux est un levier essentiel pour faire face aux besoins.

Au niveau national, nous sommes passés de 124 000 logements sociaux financés en 2016 à 95 000 en 2021, bien loin de l'objectif gouvernemental fixé à 250 000 logements sociaux au cours des deux dernières années et encore moins au niveau des 150 000 logements sociaux des années antérieures. **À La Réunion, depuis 2017, seuls 2 300 logements sociaux sont en moyenne financés chaque année** (contre plus de 4 000 entre 2011 et 2014).

En 2021, les **2/3 des communes concernées par la loi SRU** présentaient un déficit en logement sociaux (soit près de 14 000 LLS rapportés au territoire entier).

En outre, les logements financés ne correspondent pas aux profils des demandeurs. À La Réunion, 87 % des ménages demandeurs d'un logement social sont éligibles à du logement LLTS ou LLS, alors que ces catégories de logements ne représentent que la moitié des logements financés sur les deux dernières années. On observe ainsi **une diminution préoccupante du financement des logements très sociaux au profit des logements intermédiaires** : - 47 % de LLTS financés et + 93 % de PLS/PLI financés entre 2018 et 2021.

Dans ce contexte de tension sur le logement social, **l'enjeu de l'attribution des logements sociaux pour les ménages prioritaires est indispensable.** Au total, 489 ménages prioritaires (reconnus DALO ou labellisés PDALHPD) ont pu être relogés en 2022, soit 6,4 % des attributions sur l'année. Inférieur à l'an passé, ce chiffre apparaît toujours bien insuffisant au regard des besoins et alors que 1 073 ménages prioritaires (449 DALO et 624 PDALHPD) sont encore en attente d'un relogement fin 2022.

³ "Pour une protection effective des droits des personnes Roms", p.9.

Quelques chiffres-clés...

UN BILAN NUANCÉ DU LOGEMENT D'ABORD, UNE ACCÉLÉRATION NÉCESSAIRE

Source : DIHAL.

Plus de création de nouvelles maison-relais (192 places ouvertes fin 2022) et de places en intermédiation locative **mais une stagnation** des attributions en faveur de ménages sans abri ou sortant d'hébergement.

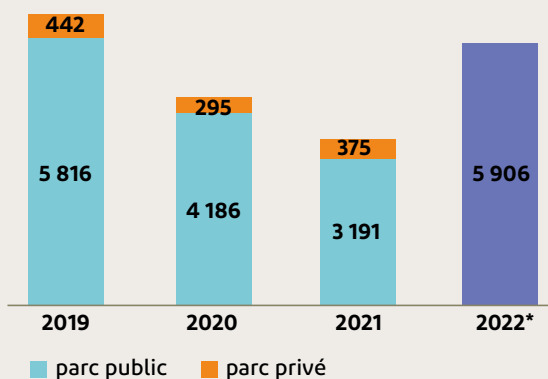


Une montée en puissance du programme Un chez soi d'Abord / Gagn'1 Kaz avec 88 personnes accompagnées fin 2022 dont 21 sont en attente de logement (pour un objectif de 100 places financées).

UN RETOUR À LA HAUSSE DES IMPAYÉS SUITE À LA CRISE SANITAIRE

SIGNALEMENTS D'IMPAYÉS RÉCEPTIONNÉS PAR LA CAF

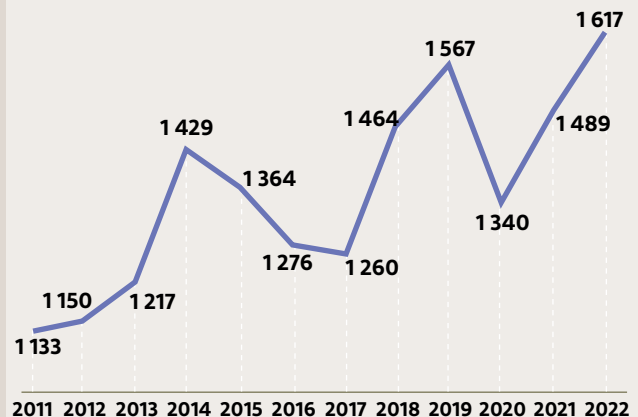
Sources : CAF de La Réunion et rapport CDHH.



* nombre total de signalements sans distinction parc social / parc privé

NOMBRE D'ASSIGNATIONS POUR IMPAYÉ DE LOYER AU TRIBUNAL JUDICIAIRE

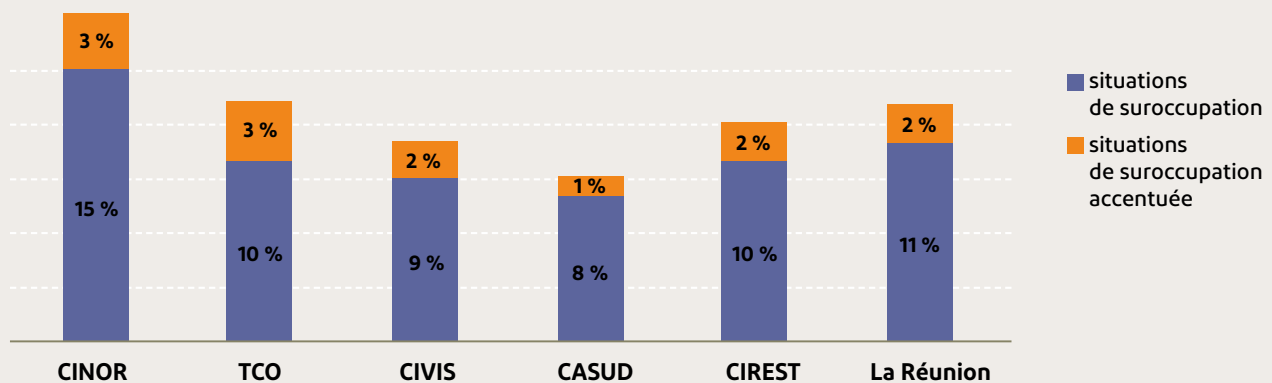
Source : Exploc, bilan 2022 du CDHH.



ENVIRON 44 000 LOGEMENTS EN SITUATION DE SUROCCUPATION À LA RÉUNION

PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN SITUATION DE SUROCCUPATION EN 2019 *

Source : Insee RP 2019.



* Selon l'Insee, « le concept de suroccupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement. Un logement est suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation normale. » S'il manque 2 pièces ou plus, il est en situation de suroccupation accentuée.

Près de 4 réunionnais sur 10 seraient impactés par la crise du logement

La Fondation Abbé Pierre présente une estimation du nombre de personnes mal logées en France, à partir de chiffres issus de l'exploitation de l'édition 2013 de l'Enquête Nationale Logement de l'Insee et de l'actualisation de données administratives. Au niveau national, 4 millions de personnes sont mal logées et 12 millions sont fragilisées par des difficultés liées au logement. Ces chiffres donnent à voir les grandes tendances du mal-logement.

À La Réunion, nous avons tenté de collecter les indicateurs nous permettant de faire des estimations, avec des risques de double-compte. En effet, certains indicateurs restent encore à construire ou à consolider sur le territoire. Les variations par rapport à l'année dernière s'expliquent en grande partie par les évolutions de sources et des indicateurs disponibles. Progressivement, nous affinons la connaissance sur la réalité du mal-logement et de ses différentes manifestations.

À La Réunion, nous estimons que plus de 140 000 personnes souffrent du mal-logement ou d'absence de logement personnel. Parmi ces personnes, près de 30 000 sont dépourvues de logement personnel, dont environ 1 000 personnes à la rue. Ensuite, les mal-logés se composent de 75 000 personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles du point de vue du confort (pas d'accès à l'eau chaude et parfois ni douche ou ni WC intérieurs). Enfin, près de 34 000 personnes vivent en situation de surpeuplement dit « accentué », c'est-à-dire qu'il leur manque deux pièces par rapport à la norme de peuplement. Autour de ce noyau dur du mal-logement, avec les situations les plus graves, se dessine un halo beaucoup plus large, **a minima de 200 000 personnes fragilisées par rapport au logement**, avec des répercussions sur la vie de famille, la santé, l'environnement quotidien, le confort ou les fins de mois difficiles. En résumé, près de 4 Réunionnais sur 10 seraient impactés à un titre ou un autre par la crise du logement (contre 2,4 sur 10 pour la France entière).



PERSONNES MAL LOGÉES

	Ménages	Personnes
Personnes privées de logement personnel		
1. dont personnes sans domicile	NR	1 694
2. dont résidences principales en chambres d'hôtels	NR	34
3. dont habitation de fortune	1 919	4 855
4. dont personnes en hébergement « contraint » chez des tiers	15 340	23 010
Personnes vivant dans des conditions de logement très difficiles		
5. dont privation de confort	29 607	74 905
6. dont surpeuplement accentué	7 677	33 778

ESTIMATION EN 2023 : 140 000

1. Ce chiffre prend en compte le recensement du nombre de personnes à la rue dans le « diagnostic à 360° du sans-abrisme au mal-logement 2020 » (952 personnes), et le nombre de places d'hébergement (742 places) communiqué par la DEETS en 2022.

2. Insee RP2018.

3. Insee RP 2019. Le nombre de ménages concernés est déduit par le nombre d'habitation de fortunes (LOGT10D). L'estimation du nombre de personnes concernées est effectuée à partir du nombre moyen de personnes par ménage à La Réunion (2,53 en 2019).

4. SNE (Système national d'enregistrement de la demande de logement social) 2022. Ce chiffre ne prend en compte que les ménages avec une DLS. Parmi ceux-ci, nous retenons le nombre de demandeurs hébergés chez leurs parents (10 772 demandes), hébergés chez un particulier (3 919 demandes), sous location ou hébergés temporairement (649 demandes). Le nombre de personnes est estimé sur la base d'une taille moyenne des ménages hébergés de 1,5 personnes.

5. Insee RP2019. Ce chiffre correspond au nombre de logements sans eau chaude. Ainsi, cela concerne 29 607 ménages selon l'Insee. L'estimation du nombre de personnes concernées est effectuée à partir du nombre moyen de personnes par ménage à La Réunion (2,53 en 2019).

6. Insee RP2019. Ce chiffre correspond au pourcentage de résidences principales en suroccupation accentuée (le manque de deux pièces par rapport à la norme de peuplement), soit 2% en 2019. Ainsi, cela concerne 7 677 ménages selon l'Insee. L'estimation du nombre de personnes concernées est effectuée à partir du nombre moyen de personnes par ménage en situation de suroccupation selon une étude de l'Insee réalisée en 2020 sur la condition de vie des ménages en période de confinement (4,4 personnes).

PERSONNES FRAGILISÉES PAR RAPPORT AU LOGEMENT

	Ménages	Personnes
1. Propriétaires occupant un logement dans une copropriété en difficulté		NR
2. Locataires en impayés de loyers ou de charges	5 237	13 250
3. Personnes modestes en situation de surpeuplement non accentué	33 800	118 300
4. Personnes concernées par la précarité énergétique	38 387	168 902
5. Personne en situation d'effort financier excessif	11 504	29 210

ESTIMATION EN 2023 : 200 000 *

1. L'enquête ENL de 2013 n'a pas permis de récolter cette donnée à La Réunion.

2. CAF 2022. Nombre de signalements pour impayés reçus par la CAF de janvier à novembre 2022. Ce chiffre équivaut à un nombre de ménages. L'estimation du nombre de personnes concernées est effectuée à partir du nombre moyen de personnes par ménage à La Réunion (2,53 personnes par ménage)

3. Insee RP2019. Ce chiffre correspond au pourcentage de résidences principales en suroccupation non accentuée (le manque d'une pièce par rapport à la norme de peuplement), soit 10% en 2019. Ainsi, cela concerne 38 387 ménages selon l'Insee. L'estimation du nombre de personnes concernées est effectuée à partir du nombre moyen de personnes par ménage en situation de suroccupation selon une étude de l'Insee réalisé en 2020 sur la condition de vie des ménages en période de confinement (4,4 personnes).

4. Insee, ENL 2013. Calcul Observatoire National de la Précarité Énergétique (ONPE) / Énergies Demain 2019, indicateur « FR_PRECA_3D ». Cet indicateur compabilise la proportion des ménages en situation de précarité énergétique réunionnais répondant aux deux critères suivants : déclarer une sensation de froid liée à au moins un motif considéré comme significatif d'une situation de précarité énergétique, et avoir un revenu par unité de consommation inférieur ou égal au troisième décile, soit 6% des ménages. L'estimation du nombre de personnes concernées est effectuée à partir du nombre moyen de personnes par ménage.

5. CAF, portrait social 2019 : nombre de foyers allocataires qui consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges. L'estimation du nombre de personnes concernées est effectuée à partir du nombre moyen de personnes par ménage à La Réunion (2,53 personnes par ménage).

* Il s'agit d'une estimation du nombre de personnes fragilisées par rapport au logement. Cette estimation nécessite d'être affinée avec l'Insee notamment pour éviter un risque important de double-compte. Par précaution, nous formulons donc une estimation à minima de 200 000 personnes fragilisées.

Les femmes face au mal-logement à La Réunion

LES FEMMES PLUS EXPOSÉES À LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE ...



98 % des familles monoparentales sont des femmes ⁽¹⁾



1 femme sur 4 âgée de 25 à 54 ans est **chefe de famille monoparentale** contre seulement 4 % des hommes ⁽²⁾



Seules 42 % des femmes en âge de travailler occupent un emploi en 2017 soit 8 points de moins que les hommes ⁽³⁾

28 % des femmes qui travaillent sont à temps partiel contre 11 % des hommes ⁽⁴⁾



61 % des femmes cheffes de famille vivent sous le seuil de pauvreté en 2015 contre 44 % des hommes en familles monoparentales et 34 % des couples avec enfants ⁽⁵⁾

27 % des dossiers de surendettement relèvent de femmes seules avec enfants contre 18 % dans l'Hexagone ⁽⁶⁾

... AUX VIOLENCES...



15 % des femmes sont victimes de violences conjugales, soit 3 fois plus que dans l'Hexagone ⁽⁷⁾

32 % des femmes (et 23 % des hommes) déclarent des faits de violence avant 18 ans ⁽⁸⁾

... ET AUX DIFFICULTÉS DE LOGEMENT



50 % des femmes ont quitté le domicile familial dès 22 ans contre 26 % des hommes ⁽⁹⁾

Seules 23,5 % des mères de famille monoparentale sont propriétaires de leur logement contre 50 % des pères ⁽¹⁰⁾

Plus d'1 famille monoparentale sur 5 vit dans un logement surpeuplé contre seulement 7 % des couples sans enfant ⁽¹¹⁾

1 demande d'hébergement d'urgence sur 3 au 115 concerne des femmes seules avec enfants (en 2021) ⁽¹²⁾

54 % des ménages pris en charge à l'hôtel en 2021 sont des femmes victimes de violences conjugales ⁽¹³⁾

(1) Caf de La Réunion, 2020 ; (2) INSEE 2018 ; (3) INSEE, 2019 ; (4) INSEE, 2021 ; (5) INSEE, 2019 ; (6) IEDOM, 2020 ; (7) Enquête VIRAGE Outre-Mer sur les violences conjugales envers les femmes, 2018 ; (8) Ibid ; (9) INSEE, 2022 ; (10) INSEE Recensement 2019 ; (11) INSEE, *Moins souvent en appartement qu'en métropole, mais des problèmes persistants, Les conditions de logement à La Réunion, 2020* ; (12) Bilan SIAO La Réunion, 2021 ; (13) Ibid.

Les femmes réunionnaises, un public précaire et fragilisé

À l'image du rapport national sur l'état du mal-logement en France, nous avons souhaité mettre en lumière ou tout au moins questionner le mal-logement sous un prisme genré.

DES RÉUNIONNAISES PLUS ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI ET/OU EXPOSÉES À DES EMPLOIS PRÉCAIRES ET PEU RÉMUNÉRATEURS

La Réunion souffre d'un taux de chômage largement plus élevé qu'en Hexagone : en 2021, le taux de chômage au sens du Bureau international du travail (BIT) s'établit en moyenne à 18 % de la population active (contre 8,1 % au niveau national) sans que l'écart entre hommes et femmes soit significatif. En revanche, le taux d'activité des femmes réunionnaises en âge de travailler (80 %) est quant à lui bien plus faible que celui des hommes (90 %). C'est ce qui explique que **seulement 42 % des femmes en âge de travailler occupent un emploi en 2017** (contre 61 % pour les femmes dans l'Hexagone), **soit 8 points de moins que les hommes** (un écart qui a néanmoins diminué en 10 ans)⁴. Le taux d'emploi est particulièrement faible pour les femmes non-diplômées (28 % contre 46 % des hommes). En conséquence, **plus de la moitié des bénéficiaires du RSA à La Réunion sont des femmes seules, avec ou sans enfant(s)**.

Lorsqu'elles sont en emploi, les Réunionnaises travaillent nettement plus souvent à **temps partiel** : 27 % contre 11 % des hommes en 2018. La moitié de ces femmes à temps partiel sont en situation de **sous-emploi subi** : elles souhaiteraient travailler davantage.⁵ Elles sont par ailleurs plus nombreuses à être en **contrat à durée déterminé** (18 % contre 15 %) ou sur un contrat aidé (55 % des emplois aidés sont occupés par des femmes en 2017). **Plus précaire, leur emploi est également moins rémunérateur** : le revenu salarial des Réunionnaises est inférieur de 14 % à celui des Réunionnais, elles touchent en moyenne 12,5 euros de l'heure, contre 13,4 euros pour les hommes. Les revenus salariaux inférieurs augmentent alors le risque de difficultés financières.

Bien qu'elles soient généralement **plus diplômées que les hommes** (en 2018, 29 % des femmes âgées de 25 à 54 ans détiennent un diplôme supérieur au bac, contre 24 % des hommes), **elles accèdent par ailleurs, encore peu aux postes à responsabilités** et, en politique, elles sont peu souvent maires ou présidentes d'un exécutif. **En effet, La Réunion fait partie des départements où la part de femmes maires est la plus faible** : 13 % en 2021, contre 20 % au niveau national⁶. En 2023, on comptait ainsi seulement 3 femmes parmi les 24 maires de La Réunion et 1 présidente de Région. Début 2020, **la part de directrices dans la fonction publique réunionnaise est la plus faible de France** : seuls 34 % des 76 postes de direction sont occupés par des femmes, contre 42 % au niveau national (hors Mayotte⁷). Dans le secteur privé, les femmes sont encore moins souvent à un poste de direction que dans le public : seules 19 % des 146 cadres participant à la direction d'une entreprise de plus de 250 salariées sont des femmes, contre 26 % au niveau national. **La Réunion est le deuxième département après la Corse dans lequel la part des femmes dirigeantes de grande entreprise est la plus faible (9 %)**.⁸

1 FEMME RÉUNIONNAISE SUR 4 EST À LA TÊTE D'UNE FAMILLE MONOPARENTALE

La monoparentalité est un fait social majeur à La Réunion : en 2019, plus d'1 ménage sur 5 est composé d'une famille monoparentale, avec à leur tête, dans 98 % des cas, une femme. Ainsi, **en 2018, 25,5 % des femmes âgées de 25 à 54 ans à La Réunion sont cheffes de familles monoparentales contre 3,8 % d'hommes**, soit 1 femme sur 4⁹ – une nette augmentation sur les dernières décennies (+ 7,7 points à La Réunion contre + 3,5 points dans l'Hexagone). La proportion de mères vi-

⁶ «A La Réunion, malgré quelques exceptions, un accès limité des femmes aux fonctions de pouvoir», Insee Flash Réunion n°223, mars 2022.

⁷ Les données Insee utilisées ici et dans l'ensemble du document apportent le plus souvent des éléments sur la France entière « hors Mayotte » du fait d'un outillage statistique encore peu développé et adapté. Aussi, Mayotte est encore trop souvent absente des indicateurs traditionnellement utilisés pour caractériser les dynamiques sociales et économiques du territoire.

⁸ Op. cité.

⁹ INSEE, Indicateurs régionaux d'égalité hommes-femmes, 2022.

⁴ «Encore loin d'une égalité entre les femmes et les hommes», Insee Flash Réunion n°197, mars 2021.

⁵ Op. cité.

vant seules à La Réunion est ainsi grandement supérieure à la moyenne nationale (13,6 % hors Mayotte). L'Observatoire de la monoparentalité à La Réunion parle à cet égard d'un phénomène de reproduction sociale du modèle familial de la monoparentalité qui concernait un tiers de familles interrogées dans le cadre d'une étude récemment réalisée pour la Caf¹⁰, et s'inscrit dans la filiation en termes de lignée matrilineaire.

UNE EXPOSITION ACCRUE AUX VIOLENCES DOMESTIQUES

L'Enquête Virage 2018 INED confirme la « fréquence plus élevée des violences envers les femmes que dans l'Hexagone » : **15 % des femmes sont en situation de violences conjugales**, soit 3 fois plus que dans l'Hexagone.

Selon l'Insee, en 2018, ce sont ainsi 25 femmes sur 10 000 qui ont été victimes de crime ou délit commis au sein du couple et enregistrés par les forces de sécurité à La Réunion (contre 18 pour 10 000 dans l'Hexagone). En 2020, dans un contexte de pandémie et de confinement, mais aussi de libération de la parole, les violences déclarées ont augmenté, encore plus à La Réunion que dans l'Hexagone : + 4,6 % pour les coups et blessures volontaires et + 3,5 % pour les violences sexuelles¹¹.

Les violences conjugales touchent tous les milieux socio-économiques sans différence notable selon le revenu déclaré et le diplôme. Cependant, c'est le *ressenti* de la situation financière des femmes qui impacte fortement les situations de violence : « *Les femmes déclarant des dettes sont 3 fois plus exposées que les femmes à l'aise financièrement* ». En outre, les femmes ayant vécu plusieurs difficultés dans l'enfance (négligences graves, climat de violence entre parents...) sont trois fois plus exposées aux violences conjugales à l'âge adulte¹².

Les femmes sur l'Île de La Réunion, sont en effet également fortement exposées aux **violences pendant l'enfance et l'adolescence : 32 % des femmes (et 23 % des hommes) déclarent des faits de violence avant 18 ans.** Les violences déclarées sont majoritairement perpétrées au sein de la famille élargie et de l'entourage

proche (1 femme sur 4 déclare au moins un fait, contre 1 sur 6 dans l'Hexagone), dans un contexte où il est commun pour plusieurs générations d'habiter la même maison, la même rue ou le même quartier.

Dans le cadre du PDALHPD, les femmes représentent chaque année (en 2021 et 2022) autour de **50 % des demandes de labellisation et plus de la moitié d'entre elles (56 %) avaient coché comme critère celui de « victime de violence »**. Sur ce point, on ne peut que se féliciter de la priorisation effective des femmes victimes de violences conjugales dans l'accès au logement social, bien que cela soit encore dans des proportions très largement insuffisantes et après un parcours du combattant qui oblige les femmes (bien plus que les auteurs de violence) à quitter brutalement le domicile pour être mises à l'abri dans des conditions inadaptées (dans 80 % des cas selon la Fédération Nationale Solidarité Femmes), puis à faire la preuve des violences subies puis de la séparation pour se voir attribuer un logement. Ainsi, force est de constater que, **si les femmes confrontées à ce type de situation se retrouvent dans des dispositifs d'urgence, c'est qu'elles sont moins bien protégées que les hommes pour rester dans le domicile conjugal.**

¹⁰ T. Malbert, "Les familles monoparentales à La Réunion", Observatoire de la parentalité de La Réunion, Caf de la Réunion, 2021

¹¹ "Encore loin d'une égalité entre les femmes et les hommes", Insee Flash Réunion n°197, mars 2021.

¹² ORS, "Violences conjugales envers les femmes à La Réunion, exploitation enquête Virage 2018 Outre-mer" Fontaine, E., Govindama, Y. & Ève, P. (2020). Transmission intergénérationnelle de la violence dans les liens filiatifs : héritage de la mémoire traumatique dans le contexte historique à l'île de la Réunion. *Psychologie Clinique*, 49, 159-171. <https://doi.org/10.1051/psyc/202049159>

Des événements potentiellement fragilisants tout au long des trajectoires de vie des femmes

Décohabitation, mère célibataire, femme à la rue, veuvage... Jusqu'à présent, le genre n'a pas été pris suffisamment en compte comme facteur déclenchant ou aggravant du mal-logement. Il est nécessaire de lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes, en ajustant les réponses en matière de logement et d'hébergement.

UNE DÉCOHABITATION PLUS PRÉCOCE MAIS AUSSI PLUS FRAGILE POUR LES JEUNES FEMMES RÉUNIONNAISES

Réalisée en 2015, une première étude de l'Insee relative à la difficile acquisition d'une autonomie par les jeunes Réunionnais soulignait que, quelle que soit leur situation face à l'emploi, **les jeunes femmes étaient plus souvent indépendantes en ayant leur propre logement** : « *Quand elles travaillent, 70 % d'entre elles sont indépendantes. Et même sans emploi, elles ont plus souvent leur propre domicile que les hommes qui travaillent (60 % contre 49 %)* ». Deux raisons principales étaient avancées : d'une part, une mise en couple plus fréquente que pour les jeunes hommes ; d'autre part, une entrée en monoparentalité relativement précoce occasionnant l'ouverture de droits et de ressources facilitant l'accès au logement¹³. Une étude datant cette fois-ci de 2022¹⁴ conforte ces observations : **à 22 ans, la moitié des femmes ont quitté le domicile familial contre 26 % des hommes**. Un écart qui s'explique souvent par la naissance d'un enfant puisque 24 % d'entre elles ont déjà un enfant à 22 ans, soit trois fois plus que dans l'Hexagone. « *En majorité, c'est leur statut de femme en couple avec un homme qui travaille ou de mères de familles monoparentales qui favorise cet accès au logement.* » En 2018, les jeunes Réunionnaises âgées de 16 à 29 ans sont ainsi aussi souvent mères célibataires que mères en couple (14 % des jeunes femmes). Ces situations de grossesse et/ou de mise en couple précoces concernent plus fréquemment les jeunes femmes peu diplômées et donc souvent plus éloignées de l'emploi. Selon l'enquête de l'Ined, « *avoir connu tous les événements (union, décohabitation parentale et naissance d'un enfant) avant 25 ans est la situation la plus fréquente chez les femmes non diplômées (59 %) ou peu diplômées (54 %). Pour les*

plus diplômées, la trajectoire la plus commune est celle d'une union et d'une décohabitation de chez ses parents sans enfants avant 25 ans (43 %). »

L'autonomie résidentielle des jeunes femmes va donc bien souvent de pair avec une mise en couple et/ou la naissance d'un enfant mais s'accompagne moins fréquemment d'une entrée dans l'emploi. Seules 37 % des jeunes femmes âgées de 16 à 29 ans étaient en emploi en 2011, contre 44 % des hommes¹⁵.

DES GROSSESSES PRÉCOCES SUSCEPTIBLES D'ACCÉLÉRER LA DÉCOHABITATION MAIS À QUEL PRIX ?

À La Réunion, la fécondité demeure nettement plus élevée que dans l'Hexagone¹⁶. À cela s'ajoute **un âge moyen de la parentalité pour les femmes inférieur à la moyenne nationale** : en 2021 il s'établit à 29,2 ans¹⁷. Ainsi, en 2020, 1,6 % des bébés sont nés de mères mineures, une part 5 fois plus élevée qu'en métropole¹⁸. **Une femme de 20 à 30 ans sur quatre a été mère avant l'âge de 20 ans à La Réunion, contre seulement une femme sur vingt-cinq dans l'Hexagone.** L'enquête de l'Ined apporte des précisions selon les générations – 13 % des natives de l'île des générations 1990-1999 sont devenues mères avant 20 ans, contre 21 % de celles des générations 1980-1989 – mais montre surtout les fortes variations selon le niveau de diplôme : **sur la génération 1990-1999, 44 % des mères avant 20 ans n'ont pas de diplôme contre 11 % des autres femmes.** La répartition selon le nombre d'enfants à 25 ans varie également fortement selon le niveau d'études. Une étude menée par Didier Breton en 2011 suggère à ce titre que **l'entrée précoce en famille est perçue comme une « solution » à un manque de perspectives d'in-**

¹³ Entre 16 et 29 ans, 11 500 jeunes femmes sont mères de famille monoparentale, soit 13 % d'entre elles. Parmi ces jeunes mères célibataires, 86 % vivent dans un logement indépendant alors qu'elles ne sont que 20 % à travailler.

¹⁴ « À La Réunion, les jeunes hommes peinent à quitter le foyer parental », Insee Flash Réunion n°221, février 2022.

¹⁵ « Les jeunes Réunionnais peinent à acquérir leur autonomie », Insee Analyses Réunion n°9, 21 mai 2015.

¹⁶ La Réunion : 2,41 enfants par femme ; Hexagone : 1,80.

¹⁷ Contre 30,9 ans dans l'Hexagone.

¹⁸ Insee Flash Réunion n°207, août 2021.

sertion professionnelle et traduit « l'incapacité pour les jeunes à se projeter et s'imaginer un destin autrement que par la construction de sa propre famille ».

Pourtant, si entrer précocement dans une trajectoire familiale donne un « statut » à ces jeunes femmes, les grossesses précoces entraînent pour beaucoup un éloignement de l'emploi, tant il coïncide avec une sortie du système scolaire, et augmente dès lors « le risque de s'installer dans des situations de dépendance »¹⁹ vis-à-vis d'un compagnon ou de leur famille. **Ainsi, une jeune mère célibataire sur sept vit encore chez ses parents**²⁰.

DES SÉPARATIONS QUI PEUVENT ÊTRE VÉCUES COMME UN SOULAGEMENT ET UNE AUTONOMIE (RE)TROUVÉE...

Une étude conduite pour la Caf par l'Observatoire de la parentalité²¹ permet un éclairage de **l'expérience vécue** de la monoparentalité à La Réunion. Si elle constitue un facteur aggravant de précarité, la monoparentalité est souvent vécue chez certaines femmes comme une source de soulagement voire **un levier d'émancipation** et d'affirmation, la possibilité de gagner en autonomie et liberté, voire de s'extirper de situations de conflit, de dépendance ou d'oppression parfois physique (dans le cas d'une séparation à la suite de violences intrafamiliales). Beaucoup décrivent aussi un contrôle retrouvé sur les choix du quotidien, sur l'éducation des enfants, la gestion du budget, l'organisation de son temps, sa sociabilité et ses loisirs.

... MAIS QUI OCCASIONNENT DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ET UNE PRÉCARISATION DES CONDITIONS DE VIE

Pourtant, **l'expérience de la monoparentalité est également marquée par l'isolement et la précarité matérielle**. Beaucoup de parents relatent de réels besoins financiers, de solidarité, de liens sociaux, et de soutien psychologique et éducatif.

Cela est d'autant plus vrai que **la fixation et l'obtention d'une pension alimentaire relèvent encore d'un véritable parcours du combattant** empreint de considérations genrées. À La Réunion, environ 11 900 allocataires ont une pension alimentaire déclarée à la Caf en 2020 (pension alimentaire obtenue par voie judiciaire, par la médiation ou encore par un titre exécutoire) soit

17 % des allocataires monoparentaux²². Le plus souvent, lorsque les ressources du père sont peu élevées, le montant de la pension alimentaire est déterminé selon ce que le père peut verser sans trop dégrader son niveau de vie²³. Les revenus et les besoins des mères en charge des enfants, quant à eux, n'entrent pas dans l'équation. Les revenus professionnels des pères sont protégés tandis que les mères seules, qui effectuent un travail domestique gratuit, sont supposées être disponibles pour s'occuper des enfants. La charge domestique – nécessitant par exemple pour la femme de travailler à temps partiel – n'est pas correctement prise en compte dans le calcul. Les femmes sont également plus exposées au coût administratif et symbolique du recouvrement des pensions alimentaires en cas d'impayés. Avec la mise en place, le 1^{er} janvier 2017, de l'Agence de Recouvrement et Intermédiation des Pensions Alimentaires (ARIPA), le nombre de procédures de recouvrement de pensions alimentaires impayées a cependant fortement augmenté, passant de 4 623 en 2018 à 7 934 en 2020, soit une progression de + 72 %. Leur efficacité s'est aussi améliorée : le taux de recouvrement est passé de 75 % en 2018 à 78 % en 2020.

DES FEMMES ÂGÉES D'AVANTAGE EXPOSÉES À LA PAUVRETÉ ET À L'ISOLEMENT SOCIAL QUE LES HOMMES

Selon une étude de l'Insee²⁴, parmi les 42 600 Réunionnaises vivant seules, celles de 60 ans ou plus sont davantage exposées à la pauvreté que les hommes vivant seuls.

Une partie importante des retraités d'aujourd'hui n'ont pas ou peu cotisé durant leur période de vie active, notamment les femmes qui avaient des taux d'activité plus faibles et travaillaient plus souvent à temps partiel que les hommes. Seules 50 % des femmes de 15 à 64 ans étaient actives en 1990 contre 73 % des hommes à La Réunion. De plus, comme ailleurs en France, quand elles ont travaillé, les femmes ont souvent interrompu ou ralenti leur activité pour élever leurs enfants. De fait, **seules 32 % d'entre elles ont réalisé une carrière complète, contre 52 % des hommes**. Pour limiter leurs pertes de revenus au moment du passage à la retraite, les Réunionnaises sont donc souvent parties plus tard à la retraite que les hommes : 30 % d'entre elles ont liquidé leur premier avantage de droit direct d'un régime de base à 65 ans ou plus, contre 19 % des hommes.²⁵

¹⁹ Breton Didier. L'entrée dans l'âge adulte des jeunes réunionnaises et martiniquaises : la famille comme une « évidence » ? In: *Politiques sociales et familiales*, n°106, 2011. Réalités sociales et politiques publiques dans les DOM. pp. 25-38.

²⁰ Op. cité.

²¹ T. Malbert, « Les familles monoparentales à La Réunion », Observatoire de la parentalité de La Réunion, Caf de la Réunion, 2021.

²² « ARIPA: Les foyers bénéficiaires d'une allocation de soutien familial et le recouvrement des impayés de pensions alimentaires en 2020 », Analyses et études de la Caf de La Réunion n°22, novembre 2021.

²³ Céline Bessière et Sibylle Gollac, « Le genre du capital. Comment la famille reproduit les inégalités », La Découverte, coll. SH/ L'envers de faits, 2020.

²⁴ Insee Flash Réunion n°151, mars 2019.

²⁵ « Les pensions de retraite les plus faibles des régions françaises », Insee Analyses Réunion n°69, mai 2022.



Vivre mal logée quand on est une femme

Les femmes seules, avec ou sans enfant(s), vivent certaines situations de mal-logement : l'absence de domicile personnel (sans-abri, hébergée chez un tiers, hébergée en structure, etc.), les mauvaises conditions d'habitat (indigne, sur-occupé, etc.), les efforts pour se maintenir dans le logement face aux risques d'expulsion ou encore la ségrégation résidentielle. Comment les politiques publiques s'emploient-elles à y répondre ?

DES SITUATIONS D'ERRANCE RÉSIDEN- TIELLE INVISIBILISÉES PAR LES PHÉNOMÈNES DE NON-RECOURS ET LES BESOINS DE PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

Si les femmes sont moins nombreuses que les hommes parmi les personnes sans-abri à La Réunion, il est toutefois probable – à l'image de l'Hexagone – que **ces situations soient sous-estimées**, autant dans les recensements quantitatifs que dans la perception des acteurs institutionnels et sociaux. La dissimulation intentionnelle de ces femmes dans l'espace public, motivée par leur volonté de se soustraire aux violences sexistes et sexuelles, en serait la première cause.

Les femmes rencontrées témoignent du **sentiment d'insécurité permanent de la vie à la rue lié au risque de harcèlement et d'agressions physiques et/ou sexuelles**.

En quête de sécurité, **elles élaborent différentes stratégies pour s'invisibiliser et se réfugier à l'abri des regards, de nuit comme de jour**. Comme l'explique cet acteur associatif, certaines se rasent la tête ou se couvrent de plusieurs couches de vêtements pour déjouer les codes de la féminité et se sentir plus protégées.

La question de la mixité d'accueil au sein des accueils de jour est un autre frein majeur à la prise en charge et l'accompagnement des femmes sans-abris. Malgré des améliorations visant à proposer un aménagement des espaces (douches ou toilettes séparées par exemple) et/ou des services plus adaptés aux besoins des femmes (distribution de produits d'hygiène, accès aux soins, etc.), les accueils de jours restent majoritairement fréquentés par un public masculin. S'y sentant peu à l'aise voire peu en sécurité, beaucoup d'entre elles préfèrent se débrouiller par elles-mêmes.

L'absence de structure dédiée à l'accueil et l'accompagnement des femmes constitue ainsi un frein à la mobilisation de ces services par les femmes vivant à la

rue. **La création d'un tel lieu** est attendu par certains acteurs associatifs.

Dans ce contexte d'insécurité et de vulnérabilité exacerbées, les femmes sont nombreuses à recourir à leur réseau informel pour dormir hors de la rue. Toutefois, cette solution de repli revêt des réalités très variables. Au regard des liens entre la personne hébergée et l'hébergeur, du niveau de ressource de l'hébergé, des conditions de logement, et de la durée de l'hospitalité, l'hébergement chez un tiers peut être appréhendé comme une situation de mal-logement plus ou moins intense.

Au même titre que les hommes, même lorsque les femmes sont accueillies par des personnes de confiance, l'hospitalité accordée peut s'avérer de très courte durée (allant d'une nuit, à quelques jours tout au plus...). Le caractère épisodique de ces solutions plonge les femmes dans une incertitude permanente aux effets délétères, y compris sur le plan de la santé mentale. Épuisées psychologiquement et physiquement, certaines femmes témoignent du sentiment de déshumanisation qui les traverse.

L'hospitalité accordée par un membre du réseau amical, familial ou communautaire, à une femme ou une mère avec enfants en situation d'errance résidentielle dans un logement déjà occupé peut générer **un phénomène de suroccupation**.

Pour « soulager » leur hébergeant, certaines femmes s'emploient à se faire discrètes et à « peser » le moins possible **en alternant des nuits à la rue et des nuits chez le tiers ou bien en privilégiant la mise à l'abri de leur(s) enfant(s) au détriment de leur propre protection**.

La crainte de finir à la rue peut aussi conduire les femmes les plus fragiles et isolées, celles qui sont dépourvues d'un réseau familial, amical ou communautaire, à accepter une proposition d'hébergement d'une simple connaissance ou même d'un inconnu, au risque d'être soumises à des contreparties abusives. Il peut arriver qu'une femme hébergée chez un tiers **soit victime de violences, contrainte à réaliser un travail domestique peu ou non rémunéré** (garde d'enfant, ménage, cuisine...) **et/ou soumise à des relations sexuelles forcées** en

échange de la mise à disposition d'un logement. Pour les femmes, **ces abus représentent un lourd bagage traumatique à porter**, et des blessures souvent encore vives. Pour se protéger, une large partie des personnes qui ont accepté de livrer leur témoignage pour la réalisation de cet éclairage n'ont pas souhaité se confier sur les violences et contraintes subies lorsqu'elles étaient hébergées chez un tiers, expliquant pudiquement que la cohabitation s'est simplement « mal passée ». D'autres ont par ailleurs fait le choix de « minimiser » les faits, de les normaliser ou même de ne pas les évoquer.

LES FEMMES ISOLÉES EN GRANDE EXCLUSION, MOINS PRIORITAIRES POUR LA MISE À L'ABRI ?

L'ensemble des ménages dépourvus de solutions d'hébergement ou de logement peut faire appel au 115 – numéro national de l'urgence sociale – pour être redirigé vers un dispositif de mise à l'abri au sein d'une structure d'hébergement d'urgence. Par principe inconditionnelle, cette mise à l'abri s'opère toutefois sous réserve de places disponibles et adaptées au profil de la personne.

D'après le rapport d'activité du SIAO, parmi les demandes d'hébergement d'urgence et de mise à l'abri au 115 (plus de 48 500 en 2022), **les deux publics majoritaires sont à part égale les femmes seules avec enfants (33 %) et les hommes seuls (33 %)**. Les femmes seules sans enfants représentent quant à elles 7 % des demandes. Cependant, on notera la hausse importante en 2021 et 2022 de la part des femmes seules avec enfant(s) parmi les demandeurs puisqu'elles ne représentaient en 2019 et 2020 que 24 % des demandeurs. Selon le SIAO, l'augmentation ces dernières années, du nombre de demandes pour les femmes seules ou avec enfant(s), victimes de violences ou en rupture d'hébergement, témoignerait d'une plus forte mobilisation des professionnels autour de ces typologies de publics.

Minoritaires parmi les demandes au 115 (40 % au total), les femmes sont en revanche majoritaires parmi les publics pris en charge dans les dispositifs d'hébergement généralistes. Ainsi, parmi les publics pris en charge en CHAU (310 ménages au total en 2021), **les femmes avec ou sans enfant(s) représentent près des trois quarts des entrées** (46 % sont des femmes avec enfant(s) et 27 % des femmes seules).

Le pourcentage d'hébergement des femmes isolées en Abri de Nuit a quant à lui fortement augmenté ces dernières années (de 4 % en 2019 à 25 % en 2020 selon les données du SIAO). Toutefois, le dispositif apparaît, à bien des égards, inadapté et insuffisant pour répondre de manière satisfaisante à la mise à l'abri de ce public. Les 6 places ouvertes aux femmes, localisées au Sud de l'île, ne peuvent suffire à répondre au volume de demandes et aux problèmes d'accessibilité. De plus, les femmes trouvent des

solutions d'hébergement et de squat (certes insécures) mais qu'elles préfèrent préserver plutôt que de prendre le risque de les perdre pour une seule nuit en ADN.

Comme le relèvent les acteurs associatifs, à l'instar du SIAO, le territoire n'est en effet pas en mesure de proposer des réponses sectorisées. Les personnes sont donc contraintes de changer de secteurs, et donc leurs repères. Cette difficulté s'accroît pour les victimes de violences pour lesquelles un changement de secteur est systématiquement préconisé au titre de l'éloignement du péril.

La prise en charge des femmes victimes de violence est une priorité affirmée à La Réunion dans le cadre de la stratégie départementale 2022 de lutte contre les violences faites aux femmes. D'après le SIAO, **le contexte de violences constituait ainsi 38 % des orientations en hébergement d'urgence en 2021** (36 % concernant des femmes et 2 % des hommes). Cette priorisation s'opère avec le développement progressif de places dédiées à ce public spécifique.

Si cette stratégie de priorisation des femmes victimes de violence est effectivement mise en place sur le territoire, celle-ci rencontre plusieurs limites. **La première correspond aux capacités d'accueil des SAUT, qui restent largement insuffisantes au regard des besoins des femmes victimes de violences conjugales (69 places et 18 en cours d'ouverture)**. En 2021, La Réunion occupait encore la 4^{ème} position des départements en nombre de victimes de violences conjugales et en 2022, 9 femmes se sont présentées chaque jour pour déclarer des violences conjugales²⁶ soit plus de 3 000 en 1 an. Si toutes n'ont pas recours au 115, la DEETS avait cependant estimé un besoin de 32 places supplémentaires fléchées femmes victimes de violence en 2021, mais n'en a obtenu que 8.

Ce manque de places dédiées a des conséquences négatives sur l'accompagnement des femmes victimes de violences. En 2021, il n'a pas permis d'orienter exclusivement les femmes victimes de violences au sein des places dédiées. Les orientations se sont alors faites en direction des CHAU, qui possèdent des capacités d'accueil supérieures (25 % des motifs de prise en charge en 2021), ou en PGH (44 % des motifs de prise en charge en 2021). D'autre part, l'embolie du système d'hébergement et d'insertion du territoire retarde de fait la sortie du SAUT des ménages dont la situation administrative et/ou financière ne permet pas un accès vers un logement autonome.

²⁶ <https://la1ere.francetvinfo.fr/reunion/bilan-de-la-delinquance-en-2022-les-violences-intrafamiliales-et-les-trafics-de-stupefiants-en-hausse-a-la-reunion-1366226.html>

LES FEMMES FACE AU(X) COÛT(S) DU LOGEMENT

En janvier 2023, l'Insee indique une augmentation des prix à la consommation de + 3,9 %²⁷ sur un an à La Réunion. Cette augmentation des prix n'est pas uniforme selon les postes de dépenses. Au cours des douze derniers mois, ce sont l'alimentation et l'énergie qui observent les taux d'inflation les plus importants : les prix de l'énergie augmentent de 10,8 % (et particulièrement ces derniers mois avec + 2,1 % en décembre 2022, après + 5,1 % en novembre 2022), et ceux de l'alimentation de 8,5 %. Si l'augmentation des prix à La Réunion reste sensiblement inférieure à l'inflation observée à l'échelle nationale (+ 5,9 % observé sur les prix français sur l'année 2022), il est nécessaire de rappeler que le coût de la vie y est plus élevé de 7,1 % selon une étude de l'Insee, et de plus de 10 % pour les produits alimentaires²⁸.

Cette augmentation des prix implique de fait un pouvoir d'achat qui s'amenuise. Les marges de manœuvre financières des ménages modestes sont considérablement réduites, notamment après le paiement des dépenses « pré-engagées » - entendues comme les dépenses engagées par un contrat ou un abonnement (loyer, électricité, eau, assurances et services financiers, télécommunications, cantine). Difficilement négociables, **ces dépenses représentent 29 % des budgets des ménages réunionnais et ce taux varie en fonction des ressources et de la composition des ménages**. Ainsi, selon l'Insee, les dépenses pré-engagées pèsent particulièrement sur les budgets des ménages pauvres²⁹ (37 % de leurs ressources), des personnes seules (34 %) et des familles monoparentales (35 %)³⁰ dont les revenus sont souvent plus faibles et où l'adulte - ou plutôt la femme dans 98 % des familles monoparentales - doit assumer seule les différentes charges.

LE RESSENTI EXACÉRBER DES FEMMES FACE AUX SITUATIONS DE SUROCCUPATION, DE NON DÉCENCE OU D'INSALUBRITÉ

Si les difficultés liées à la suroccupation, l'indécence ou l'insalubrité du logement ne semblent pas spécifiques aux femmes, on peut toutefois considérer qu'elles en pâtissent davantage que les hommes. **En effet, la fonction domestique qui leur est assignée fait peser plus lour-**

dement sur elles la charge de l'inconfort lié au mal-logement. En particulier, les femmes en situation de monoparentalité se retrouvent seules à devoir prendre en charge économiquement comme physiquement et psychologiquement les conséquences de l'insalubrité ou de la suroccupation du logement.

En 2018, l'Insee³¹ recensait 13,1 % de logements suroccupés à La Réunion. Par les difficultés économiques et sociales qu'elles cumulent, **les familles monoparentales sont les plus concernées** : ces situations sont vécues par 21 % des familles monoparentales, contre seulement 7 % des couples sans enfant. Les conséquences de la suroccupation pour les ménages sont multiples. Elles peuvent aller de la dégradation du logement, aux impacts sur la santé physique et mentale des parents comme des enfants, en passant par les difficultés rencontrées dans le développement et la scolarité des enfants, ou encore les tensions et violences intrafamiliales³².

À La Réunion, la suroccupation d'un logement est souvent liée aux situations d'hébergement chez un tiers, et devient une conséquence de l'hospitalité offerte ou reçue. Parmi les familles monoparentales rencontrées, certaines mères témoignent des difficultés de décohabitation de leurs grands enfants, qui en attendant de trouver un logement, vivent chez leur mère avec leur compagne et parfois leurs enfants. D'après l'enquête de l'Insee en 2016³³, la moitié des ménages réunionnais déclarent que leur logement présente au moins un défaut de confort dû à l'humidité (26 % en métropole) : présence d'humidité sur les murs (40 %), infiltrations d'eau (14 %), problèmes d'évacuation d'eau (6 %). De nombreuses études ont mis en évidence les conséquences sur la santé physique du mal-logement, et en particulier des logements insalubres.

De fait, parmi les femmes rencontrées, nombreuses sont celles qui subissent des infiltrations d'eau dans leur logement et témoignent **des conséquences sur l'organisation de leur vie quotidienne, sur leur santé et celle de leurs enfants et sur le sentiment de sécurité**. C'est notamment le cas de femmes en parcours de migration, pour lesquelles l'accès au logement est rendu impossible par leurs trop faibles ressources et, dans certains cas, leur instabilité administrative. Elles sont alors contraintes de loger leur famille dans des logements privés insalubres, surpeuplés et indécents.

Cette problématique n'est pas propre au parc locatif privé. Une mère élevant seule ses 5 enfants résidant depuis 3 ans au dernier étage de son immeuble de logement social nous explique être confrontée à d'importantes infil-

²⁷ Insee, "Prix à la consommation à La Réunion : + 0,7 % en décembre 2022 et + 3,9 % sur un an", paru le 23 janvier 2023.

²⁸ Insee, "Les prix sont plus élevés de 7,1 % à La Réunion - Comparaison des prix avec la France métropolitaine en 2015", 2016.

²⁹ Selon l'Insee, les ménages "pauvres" désignent les 40 % des ménages ayant le niveau de vie le plus faible à La Réunion. Cela correspond à un niveau de vie mensuel inférieur ou égal à 980 euros par UC. En province, 14 % des ménages pauvres ont un niveau de vie inférieur à ce seuil.

³⁰ Insee, "Plus d'un tiers des dépenses pré-engagées pour une majorité de ménages", 2020.

³¹ Moins souvent en appartement qu'en métropole, mais des problèmes persistants, Les conditions de logement à La Réunion, 2020.

³² PETIT Clémence, LEHRMANN Justine, BEST Alice, "Le surpeuplement, une forme de mal-logement toujours prégnante et socialement discriminante", *Recherche sociale*, 2017/4 (N° 224)

³³ Insee, "Les conditions de logement en France", édition 2017, chapitre 9.6 Les conditions de logement à La Réunion.

trations d'eau. Elle est alors amenée, comme plusieurs des femmes rencontrées, à réaménager son logement tous les soirs de pluie pour mettre à l'abri ses enfants.

Face au mal-logement, les femmes, qu'elles soient en couple ou non, assument souvent seules les démarches pour en sortir³⁴. Que ce soit pour revendiquer leurs droits, pour dénoncer ou limiter les mauvaises conditions d'habitat ou encore pour lutter contre une injustice subie, ce sont souvent les femmes qui assurent les rendez-vous avec les travailleurs sociaux, qui se rendent aux tribunaux et qui suivent le processus de ces démarches souvent longues.

En effet, dans les situations rencontrées, les démarches pour bénéficier des aides auxquelles leur ménage peut prétendre, les demandes de logement social, et les recours au DALO sont majoritairement effectués par les femmes. Certaines femmes rencontrées vont même jusqu'à qualifier leur conjoint d'incompétent pour effectuer et prendre en main ces démarches administratives.

En cas d'impayé de loyer, une étude du sociologue Camille François³⁵ met en évidence la « dimension sexuée » des techniques mobilisées par les chargées de recouvrement des loyers chez les bailleurs sociaux, qui ciblent en priorité les femmes. Dans ce sens, les travailleurs sociaux ou des institutions rencontrées rapportent que les premières prises de contact sont souvent réalisées par les femmes, qui ont « plus de facilité » à aller vers les institutions.

En 2022, 60 % des dossiers d'accompagnement social ouvert à La Réunion par Action Logement Services ont pour demandeur principal une femme. Même lorsque le demandeur principal est un homme, en raison du fait qu'il soit le seul salarié du couple ou le référent salarié pour Action Logement, c'est souvent sa conjointe qui se déplace au rendez-vous et qui suit les démarches.

Dans les cas de logement insalubre, avec les conséquences que les femmes subissent en première ligne, couplées au fait qu'elles aient moins souvent un travail salarié, c'est souvent d'elles dont dépendent les démarches pour tenter d'en sortir, faisant peser sur elles le stress et les attentes d'une meilleure situation. **Les mères de familles monoparentales sont parfois découragées par l'énergie à déployer pour sortir leur famille de ces situations de logement indigne.**

Même en couple, **les femmes sont parfois conduites à mener seules le combat pour lutter contre un propriétaire inactif** face à une logement insalubre.

³⁴ Fondation Abbé Pierre, Rapport sur l'état du mal-logement en France, 28^e rapport annuel, 2023.

³⁵ Camille François, "Faire payer les femmes : le sexe du recouvrement des dettes de loyer", dans *Le monde privé des femmes*, Anne Lambert, Pascale Dietrich-Ragon, Catherine Bonvalet, Ined Éditions, 2021, pp. 231 à 250.

POUR FAIRE RECULER LE MAL-LOGEMENT DES FEMMES

La Fondation Abbé Pierre préconise **4 axes principaux à déployer sur le territoire** par l'ensemble des acteurs en responsabilité (État, Collectivités locales, Acteurs du

logement et de la lutte contre les exclusions), pour faire en sorte qu'aucune femme ne soit contrainte d'être à la rue ou dans des situations de mal-logement.

1. Repérer et aller vers les femmes « invisibles »

- Travailler à la mobilisation et à la coordination de l'ensemble des acteurs sociaux autour de la veille sociale**, souvent en première ligne pour identifier des situations de mal-logement.
- Former les professionnels de l'action sociale** sur le repérage et la prise en charge des violences sexuelles et sexistes qu'ont vécues les femmes.
- Adapter les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne** pour mieux prendre en compte la problématique des femmes face au mal-logement.

2. Favoriser des modalités d'accueil respectueuses de l'intimité des femmes avec ou sans enfant(s), et de leurs besoins de soutien

- Créer des espaces d'accueil (de jour) et d'hébergement dédiés aux femmes (en non-mixité)** pour qu'elles puissent s'y sentir en sécurité.
- Développer des modalités d'accompagnement et un éventail de services (distribution de produits d'hygiène adaptés, consultations gynécologiques, etc.)** susceptibles de prendre en compte l'ensemble de leurs besoins.
- Mieux prendre en compte les besoins fondamentaux des enfants que l'on retrouve dans les dispositifs d'hébergement d'urgence avec leurs mères**, en travaillant à éviter les ruptures de parcours scolaires en hébergement d'urgence, en aménageant des espaces et en développant des activités de loisirs (rendant ainsi la situation moins dure pour l'enfant).
- Développer des lieux de **restauration sociale**.
- Promouvoir dans les accueils et hébergements pour femmes des actions collectives** – dont les **groupes de paroles** – qui valorisent les compétences des femmes et promeuvent les relations de partage d'expérience et d'entraide.

3. Déployer une offre d'hébergement d'urgence et de logement transitoire dans une logique de tremplin le plus rapide vers un logement d'abord

- Répartir l'offre d'hébergement en proportion de la population** de chaque commune (sur les communes rurales, cela peut prendre la forme d'un ou deux logements d'urgence).
- Pour les situations de ruptures** (mise à la rue par un tiers, expulsion locative, violences conjugales, etc.), **garantir des solutions d'hébergement d'urgence en nombre suffisant et mobilisables rapidement**, y compris pour les femmes seules présentant d'autres formes de vulnérabilités que les critères définis par la DEETS.
- Assurer un accompagnement social lors des prises en charge à l'hôtel** tout en veillant à garantir des conditions d'alimentation satisfaisantes et à maintenir la scolarisation des enfants le cas échéant.
- Poursuivre et accélérer autant que nécessaire le développement des places dédiées en SAUT pour répondre aux besoins des femmes victimes de violences** (pour rappel, plus de 50 % des ménages hébergés en PGH le sont au titre des violences conjugales, ce qui représenterait environ 75 places manquantes).
- Développer de l'habitat semi-collectif en résidences sociales**.
- Mettre en place **des transports** visant à soutenir les démarches et l'accessibilité des services.

4. Développer le Logement d'abord pour les femmes

- Produire une offre de logement social** adaptée aux besoins et aspirations des familles (coûts, typologie, localisation).
- Rendre plus effectifs les dispositifs de priorisation des femmes** (sans domicile, victimes de violences, etc.) en mobilisant l'ensemble des réservataires.
- Faciliter les mutations dans le parc social** en fonction du parcours de vie des femmes.
- Développer une offre de logements dans le diffus** via l'intermédiation locative (mandat de gestion, bail glissant, etc.) et en développant la Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion (MOI) pour capter et rénover des logements privés à des fins sociales.
- Mieux prévenir les situations d'impayés** en fonction des aléas de la vie (naissances, séparations, décès).





Être humain !



DÉLÉGATION GÉNÉRALE

3, rue de Romainville. 75019 Paris

Téléphone 01 55 56 37 00

Télécopie 01 55 56 37 01

AGENCE RÉGIONALE ÎLE DE LA RÉUNION & OCÉAN INDIEN

23, rue Henri Leveueur – 97400 Saint-Denis

Téléphone 02 62 40 99 71

la.reunion.ocean.indien@fondation-abbe-pierre.fr

fondation-abbe-pierre.fr